

DEMANDE DE BOURSES DU COLLEGE JUSQU'AU 18 OCTOBRE

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, vous devez vous connecter au portail Scolarité-Services :

- **Soit avec votre compte Éducation nationale (ATEN)** qui sera fourni par le collège
- **Soit avec FranceConnect** : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte impots.gouv.fr, ou ameli.fr ou idn.laposte.fr. Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises au collège, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir

Attention :

1/ Pour les élèves scolarisés **dans les établissements privés** sous contrat ou habilités à recevoir des boursiers nationaux, **ainsi que pour le CNED**, la demande de bourse sera réalisée à l'aide du **formulaire papier habituel**.

2/ La campagne de bourse pour 2017-2018 est ouverte du jour de la rentrée scolaire jusqu'au :

- **18 octobre 2017 pour les établissements d'enseignement public et les établissements privés**, que la demande de bourse soit faite en ligne ou sur formulaire papier,
- **31 octobre 2017** pour les élèves inscrits au CNED : la demande de bourse doit être adressée soit au CNED de Rouen pour les classes de l'enseignement général, soit au CNED de Toulouse pour les classes de l'enseignement général et professionnel adapté.

Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver :

Vous avez plus de 65 ans, vous atteignez d'une maladie chronique, vous êtes enceinte ...
Le premier geste pour vous protéger de la grippe à l'approche de l'hiver est **la vaccination**.

PARLEZ-EN A VOTRE MEDECIN

MOIS DE LA CREATION & REPRISE D'ENTREPRISES

1 mois pour échanger, se rencontrer et faire avancer votre projet!

RDV le 26 septembre 2017, de 9h à 11h dans les locaux de la Com de Com :

118, Chemin du marais à Picquigny

"CREER OU REPREDRE UNE ENTREPRISE, LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES"

Infos municipales

Septembre 2017

Commune de L'Etoile

201709-01

Offre d'emploi public territorial d'ATSEM à L'Etoile

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. En tant que membre de la communauté éducative, il peut être chargé de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines. Il peut aussi avoir des missions d'accueil de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants. En outre, il peut assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés.

Profils demandés : Etre titulaire du BAFA, du CAP petite enfance et du concours d'ATSEM

Temps de travail : Non complet, 29h30 hebdomadaires

Date limite de candidature : 30 septembre 2017 (CV et lettre de motivation)

Poste à pourvoir le : 06/11/2017

Référence de l'offre : n° O08017082564

Retrouvez l'intégralité de l'offre d'emploi sur les panneaux d'affichage ou sur le site du portail de l'emploi public territorial (avec la référence ci-dessus commençant par la lettre « O ») :



La médiathèque de Saint-Ouen
Samedi 23 octobre de 15h à 16h

Atelier parents-enfants avec l'artiste plasticienne MATHILDE LEROY. Explorer des matières, des couleurs, des surfaces, des outils (crayons, craies grasses, etc) Petits jeux dessinés, collages...Activité parents-enfants qui permet aux parents de se former et de reproduire l'atelier à la maison... **Entrée libre**

Samedi 23 et dimanche 24
septembre
Festival Pipasso / Flixecourt

Repas, concert, défilé etc.
Retrouvez l'intégralité du programme du festival Pipasso sur www.amuseon.fr

Vacances de la Toussaint

Du samedi 21 octobre au
dimanche 5 novembre

Revalorisation du Rsa au 1^{er} septembre

La revalorisation de 1,62% sera effective sur le versement du mois d'octobre

Elections des représentants des parents d'élèves

Le conseil d'école est une instance dans laquelle **les représentants des parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école, du collège ou du lycée**, en lien avec les membres de la communauté éducative.

Pour cette année scolaire, les élections sont fixées **vendredi 13 octobre 2017** (ou le samedi 14 octobre 2017).

Chacun des parents est électeur dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé dans l'établissement.

D'une manière générale, tous les parents d'enfants inscrits dans l'établissement, ou les titulaires de l'autorité parentale peuvent voter et tout électeur peut se présenter.

Le calendrier est le suivant :

- **Vendredi 22 septembre 2017** : établissement des listes électorales,
- **Lundi 2 octobre 2017 (*)** : limite de dépôt des candidatures,
- **Vendredi 6 octobre 2017 (*)** : remise/envoi du matériel de vote aux parents,
- **Vendredi 13 octobre** : élection des représentants des parents d'élèves.

NB : si la date des élections est le samedi 14 octobre, les dates ci-dessus sont repoussées d'une journée. () à minuit*

Com de Com : Présentation de la saison culturelle

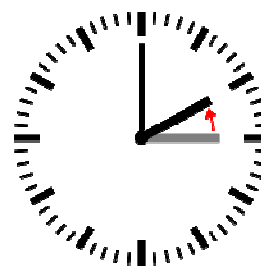
Mardi 10 octobre 2017 (18h30 - Salle Le Chiffon Rouge de FLIXECOURT)

Avec QUARTET BELVÉDÈRE qui invitera le public à partager un Quizz Musical ludique et cinématographique avec son spectacle *LE MOVIE SWING SHOW* / **Entrée libre.**

Ouverture de la
chasse

Pour le département de la Somme, la période d'ouverture générale (*) de la chasse est fixée du 17 septembre 2017 jusqu'au 20 février 2018.

(*) *sauf dérogations :*
arrêté préfectoral du
14/06/2017



PASSAGE A
L'HEURE D'HIVER

Dimanche 29
octobre à 3h00 du
matin il sera 2h00
(reculer d'une heure
vos montres)

IPNS – Ne pas jeter sur la voie
publique

Infos Com de Com



TRANSPORTS SCOLAIRES DES LYCEENS
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

La prise en charge du coût des transports scolaires par le bus ou le train pour les lycéens du territoire pour l'année scolaire 2017-2018 à hauteur de 150 € par an est maintenue.

Elle est versée directement par la Com de Com aux transporteurs pour les abonnements au bus (TAQUET ou la CAP selon les communes et la destination) ou remboursée aux familles pour l'abonnement SNCF.

Concernant la délivrance des cartes de transport par le bus, les lycées fournissent un formulaire d'abonnement qu'ils transmettent au Conseil Départemental de la Somme pour une première prise en charge. Cette collectivité fait ensuite le lien directement avec les transporteurs. Les familles reçoivent une carte provisoire à domicile qui sera suivie d'une carte définitive.

Les élèves prenant un abonnement SNCF doivent remplir un formulaire, également fourni par le lycée qui le transmet au Conseil départemental. Les familles doivent avancer le coût de l'abonnement soit au trimestre ou à l'année. Afin de se faire rembourser par la Com de Com Nièvre et Somme, les familles doivent fournir un certificat de scolarité, une copie de la carte de transport précisant le montant versé ainsi qu'un RIB.

Ces documents sont à déposer ou à transmettre par courrier à la Communauté de Communes Nièvre et Somme 118 rue du marais 80310 PICQUIGNY.

Contacts : **Mme FAY (03.22.39.40.44)**
Mme MASCRET (03.22.51.23.59).